

l'Ontario. J'aimerais à en parler brièvement. M. Mooers était accusé, entre autres choses, d'avoir favorisé ceux qui lui avaient fait des faveurs spéciales. Cette accusation était fondée sur une déclaration faite par M. Leggatt devant la cour du magistrat à Kingston.

Le très hon. M. BENNETT: Il y en eut d'autres également.

L'hon. M. ROGERS: M. Hudson a interviewé M. Leggatt, et, dans son rapport, M. Hudson dit ce qui suit:

Lors de mon interview avec M. Leggatt, il fut dans l'impossibilité absolue de me fournir le nom d'un seul individu qu'il savait, à sa connaissance personnelle, avoir obtenu un emploi en ayant recours à la méthode mentionnée dans ses remarques, savoir, grâce à l'achat de bière pour le surintendant du bureau de Kingston.

Je lui ai fait subir sur ce point, durant au moins cinq minutes, un interrogatoire serré, m'offrant à le conduire n'importe où dans Kingston ou à me rendre à une adresse quelconque, où quelle soit, où il serait possible de trouver la preuve de ses accusations. Il fut incapable de me donner le nom même d'une personne possédant quelque renseignement précis et je me vus donc rapporter que j'ai conclu que sa déclaration devant le tribunal était sans aucun fondement.

Je cite le rapport de M. Hudson. L'autre accusation portait que le surintendant ne remplissait pas bien ses fonctions pour cause d'ivresse. Sur ce point, M. Hudson déclare:

Après une enquête très complète poursuivie à Kingston j'ai la conviction que l'expression "ivrogne" est un qualificatif exagéré en ce qui touche M. Mooers, bien que l'on admette qu'il n'est pas abstème. Depuis quatre ans, j'ai fait au moins vingt visites à Kingston sans m'annoncer et il ne m'est jamais arrivé de constater que M. Mooers était absent durant les heures d'ouvrage et je n'ai jamais observé la moindre indication qu'il eût prit de la bière ou d'autres boissons enivrantes durant les heures de bureau.

Je regrette que le temps passe à cette affaire, mais d'un autre côté, la question a déjà été soulevée et vu que l'enquête a été faite par M. Hudson, j'ai cru devoir communiquer les renseignements, que je dépose maintenant sur le bureau de la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: Cette enquête, à mon avis, est absolument insuffisante. Tout le monde sait à Kingston que la dernière conclusion n'est pas fondée.

(Le crédit est adopté.)

Subventions de secours.—Subventions mensuelles de secours aux provinces, \$17,500,000.

M. ROSS (St-Paul's): Les déboursés globaux de secours dans la ville de Toronto au cours des cinq premiers mois de cette année tombèrent de \$3,591,420 à \$3,481,159, soit une diminution de \$110,461. Ce sont là les déboursés globaux. La contribution prévue du gouvernement à la ville de Toronto est

[L'hon. M. Rogers.]

tombée de \$2,430,000 à \$2,106,601, soit une diminution de \$323,399. L'augmentation nette du coût des secours dans la ville de Toronto pour les cinq premiers mois de l'année est de \$213,138, représentant, pour une période de douze mois, une somme de \$500,000. En d'autres termes, la ville de Toronto supporte, pour sa part, le quart de la diminution de ce crédit. Je tiens à protester contre cette réduction de l'apport du gouvernement aux dépenses d'assistance, parce que les contribuables de Toronto portent déjà à peu près tout le fardeau dont ils sont capables. A quoi bon tenter d'améliorer la situation du logement quand les impôts sont si élevés? Quelle est l'explication de cette diminution?

L'hon. M. ROGERS: Il n'y a pas eu de réduction effective ces derniers mois. Mon honorable ami le sait, la somme versée mensuellement à la province d'Ontario pour les mois d'hiver au cours du dernier trimestre a été de \$465,000, ou bien 30 p. 100 du coût réel, en prenant toujours la somme la moins élevée. Il n'y a pas de réduction depuis. Nous continuons de verser à l'Ontario une somme mensuelle de \$465,000, subordonnée au principe du prorata de 30 p. 100, c'est-à-dire que la somme versée sera, soit de \$465,000, soit de 30 p. 100 du coût global, en prenant toujours la somme la moins élevée.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Services aériens.—Division de l'aviation civile.—Routes aériennes et aéroports.—Fonctionnement et entretien y compris les services d'éclairage, de radio et de météorologie.—Crédit supplémentaire, \$50,000.

M. GREEN: Où en est la ligne aérienne Trans-Canada, quand le service sera-t-il inauguré et sur quelle partie du parcours?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Transports): Depuis le 1er mars, le service postal fonctionne entre Winnipeg et Vancouver. Le 1er juillet, on inaugure un service de jour et de nuit sur ce parcours, c'est-à-dire un double service quotidien. On procède à des envolées d'essai de Winnipeg à Kapuskasing et, je crois, sans en être sûr, que des avions transportent le courrier sur une partie de cette distance. Les aménagements à l'extrémité orientale sont presque terminés. On compte que l'aéroport Malton, à Toronto, sera prêt vers le 1er août, et il en va de même de celui de North-Bay. On s'attend à inaugurer vers cette date un service postal d'un océan à l'autre. Le manque de matériel retarde un peu l'établissement du service des voyageurs, mais le reste du matériel sera livré en août et j'espère sincèrement que le